



Mairie de ROULANS

34 grande rue
25640

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 24 février 2022

Le conseil municipal de la Commune de ROULANS, régulièrement convoqué en date du 19/02/2022, s'est réuni en mairie de ROULANS **jeudi 24 février 2022** à 20 h sous la présidence de M. JACQUOT Alain, Maire.

Étaient présents :

Gérard BRIE – Christian BRUCKERT – Valérie DONEY - Hervé DUBOIS-DUNILAC - Marguerite GAFFIE – Alain JACQUOT – Emmanuelle LAGIERE - Corinne MAIRET - Jean-Luc PAUTHIER – Catherine TRONCIN - René TRUCHE

Absents :

- Véronique GARNIER avec pouvoir à Gérard BRIE (mail)
- Colette PERROT avec pouvoir à Marguerite GAFFIE
- Cyril HESS avec pouvoir à Corinne MAIRET
- Louis HUMBERT avec pouvoir à René TRUCHE

Secrétaire de séance : Marguerite GAFFIE

Approbation de la séance précédente

Après lecture par le maire, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Remerciements à la société Avenir Bureautique qui a choisi ROULANS (et quelques autres collectivités) pour le don d'un écran tactile « grande taille », équipement qui remplacera le système de vidéo-projection dans la salle du conseil

La Commune travaille avec cette société depuis de nombreuses années pour l'équipement de ses photocopieurs.

Intervention de l'adjudant-chef COLNELLE, commandant la communauté de brigades de Roulans-Marchaux pour présentation du dispositif « participation citoyenne » :

Dispositif gratuit, qui implique les forces CITOYENNE de sécurité de l'État et favorise leur rapprochement avec les élus locaux et la population • Démarche participative, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale • Développe une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants d'un quartier ou d'une commune • Améliore l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions

Un modèle de délibération sera soumis ultérieurement au conseil municipal à ce sujet.

INFORMATIONS

ROULANS

Une nouvelle correspondante locale de presse

Habitant à Pouligny-Lusans, Amélie Panier a pris ses fonctions de correspondante locale de presse pour les communes de Roulans, Pouligny-Lusans, Saint-Hilaire et Vennans.

À l'écoute de la vie locale, elle s'est tout naturellement tournée vers cette nouvelle activité qui lui permettra de tisser de nouveaux liens en complément de son métier.

Elle pourra rendre compte des projets et réalisations des conseils municipaux, de l'implantation d'une nouvelle entreprise ou d'un nouvel artisan et, bien entendu, évoquer la vie des gens (les naissances, mariages, noces d'or, nécrologies), la vie des associations.



Amélie Panier, nouvelle correspondante à Roulans.
Photo ER/Franck LALLEMAND

Amélie Panier est joignable au 06 77 71 67 26 ; courriel : amelie.panier@gmail.com

Bilan Recensement de la population 2022

74.90 % de réponses ont été faites via internet :

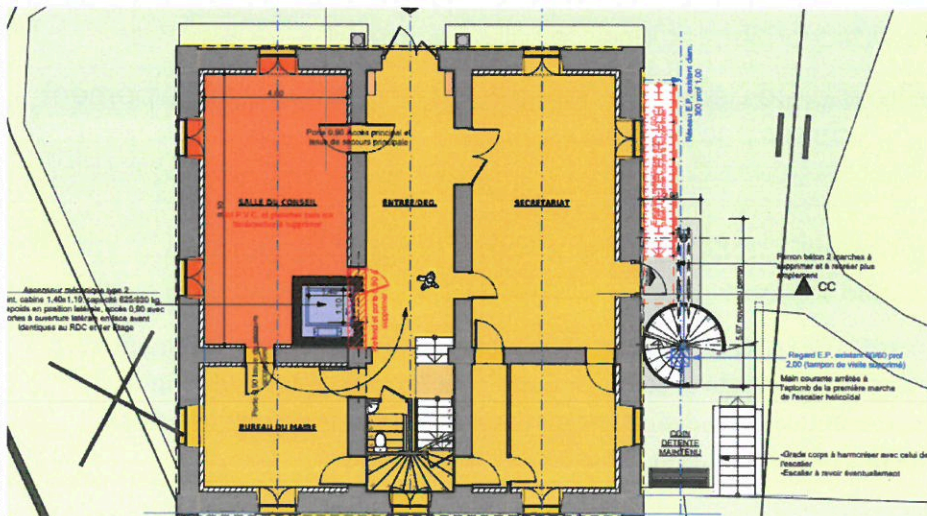
1 113 habitants recensés sans la brigade de gendarmerie recensée directement par l'Insee (Estimation INSEE : 1 130 habitants)

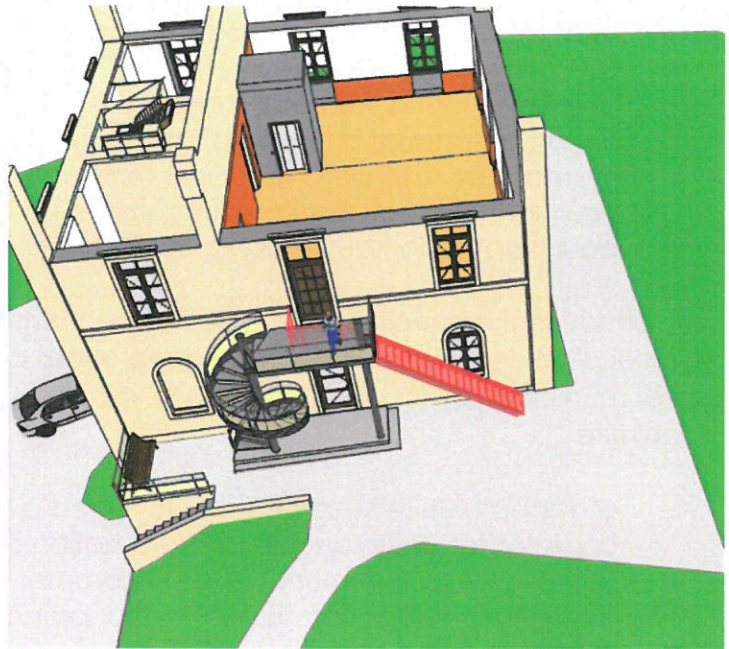
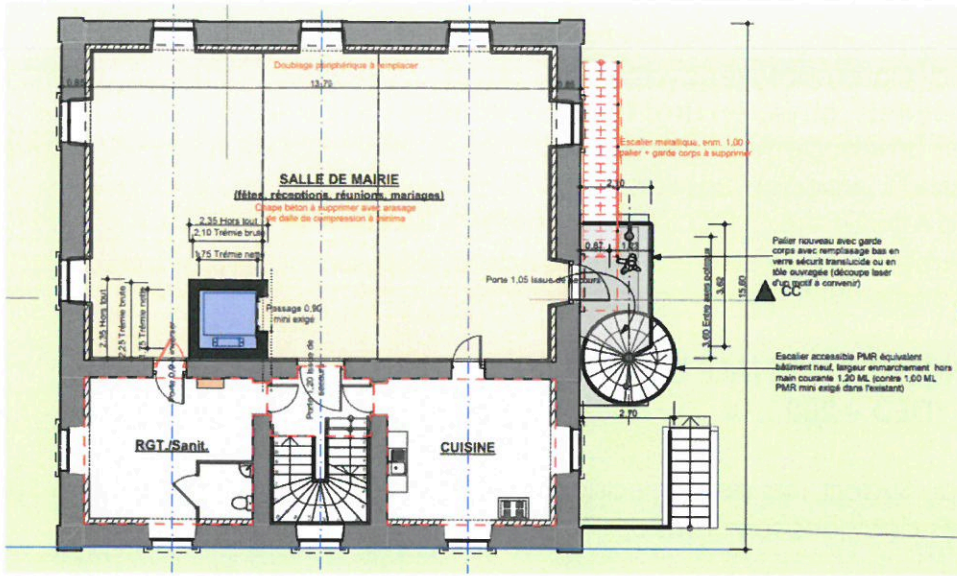
Merci à nos 2 agents recenseurs : Alain RIVA et Sylvie DUMONT pour leur travail de qualité

Compte-rendu Réunions avec Jacky THOMAS, maître d'œuvre pour les projets de mise en accessibilité de la mairie et de rénovation d'un logement 22 grande rue

Sont validés l'emplacement du futur ascenseur dans la salle du conseil municipal pour desservir le 1^{er} étage ainsi que l'escalier extérieur suivant croquis ci-après.

Chiffrage des travaux à suivre





ORDRE DU JOUR

1. Taxe sur la consommation finale d'électricité
2. Chapelle d'Aigremont : rénovation des accès
3. Espace culturel : remise en état de la charpente
4. Gymnase : aménagement des abords
5. Plateau sportif : traçage des lignes
6. Résidence Age et Vie : M. O. aménagement des abords
7. Aménagement centre bourg : synthèse du C. A. U. E.
8. Zone artisanale : viabilisation assainissement

1. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (T. C. F. E.) Reversement par le SYDED – 2022.14

Le comité syndical du Syded, lors de ses séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- appliquer à la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité le coefficient multiplicateur de 8.50 à compter du 1^{er} janvier 2022 sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2000 habitants,
- reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la taxe sur la consommation finale d'électricité (T. C. F. E.) une fraction égale à 25 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du Syded, et ce avant le 1^{er} juillet pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du Syded et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L. 5212.24 du code général des collectivités territoriales (C. G. C. T.), le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter le reversement par le Syded à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de taxe sur la consommation finale d'électricité (T. C. F. E.) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023,
- de donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.
-

2. CHAPELLE D'AIGREMONT – RENOVATION DES ACCES Demande d'aide financière – 2022.15

L'exposé du maire entendu, l'assemblée, à l'unanimité :

- accepte et s'engage à réaliser les travaux de sécurisation du mur d'accès à la chapelle d'Aigremont pour un coût de **23 285 euros H. T.**,
- sollicite l'aide financière de l'Etat, du Département, de la Région et de la C. C. D. B.,
- valide le plan de financement ci-dessous :

Département – 28 %	6 519.80
Etat D. E. T. R. – 30 %	6 985.50
Fonds libres communaux	9 779.70
Total H. T.	23 285.00

- sollicite l'autorisation de démarrage des travaux avant décision attributive de subvention.

3. ESPACE CULTUREL – REMISE EN ETAT DE LA CHARPENTE – 2022.16

L'exposé du maire entendu, l'assemblée, à l'unanimité,

- accepte et s'engage à réaliser les travaux de remise en état de la charpente de l'espace culturel, sis 33 grande rue à Roulans, pour un coût de 63 226.24 E H. T.,
- sollicite l'aide financière de l'Etat, du Département du Doubs, et de la Région de Franche-Comté,
- valide le plan de financement ci-dessous :

Département – 28 %	17 703.35 E
Etat D. E. T. R. – 30 %	18 968.00 E
Fonds libres communaux	26 554.89 E
Total H. T.	63 226.24 E

- sollicite l'autorisation de démarrage des travaux avant décision attributive de subvention.

4. GYMNASE – AMENAGEMENT DES ABORDS

Validation du plan et demandes de subvention VRD – 2022.17

4.1 - Validation du plan d'aménagement



4.2 – Attribution des travaux

Après présentation par le maire des trois offres reçues pour cet aménagement, le conseil municipal décide de retenir les offres moins-disantes de l'entreprise ROULANS T. P., soit :

- pour la partie V. R. D. 98 961.70 E
- pour la partie Eaux pluviales 35 538.10 E.

4.3 – Demande d'aide financière

L'exposé du maire entendu, l'assemblée, à l'unanimité,

- accepte et s'engage à réaliser les travaux d'aménagement des abords du gymnase municipal, pour un coût de **98 961.70 euros H. T.** – quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante et un euros et 70 centimes hors taxe -conformément au plan d'aménagement annexé,
- précise que l'aménagement projeté permettra d'accroître les places de stationnement publiques à proximité du Collège d'Aigremont et du gymnase également mis à disposition du Collège,
- sollicite l'aide financière du Département, de l'Etat et de la Région de Franche-Comté dans le cadre du programme E. N. V. I. « espaces nouveaux, villages innovants »,
- valide le plan de financement ci-dessous :
-

. Subvention D. E. T. R. 30 %	29 688.51 E
. Subvention Département 28 %	27 709.28 E
. Fonds libres communaux	41 563.91 E
Total H. T.	98 961.70 E,

- sollicite l'autorisation de démarrage des travaux avant décision attributive de subvention.

5. PLATEAU SPORTIF – REMISE EN ETAT – 2022.18

Comme déjà évoqué dans le tableau des investissements, le maire propose de réaliser en 2022 un nouveau traçage au sol des lignes du plateau sportif communal, sis 10 rue du Collège.

La société T1, qui travaille déjà pour la commune pour l'entretien des lignes dans le village, a fait une proposition à cet effet à hauteur de 3 295.00 E H. T..

L'exposé du maire entendu, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de la société T1 qui sera portée au budget primitif 2022.

6. RESIDENCE AGE ET VIE – M. O. POUR AMENAGEMENT DES ABORDS - 2022.19

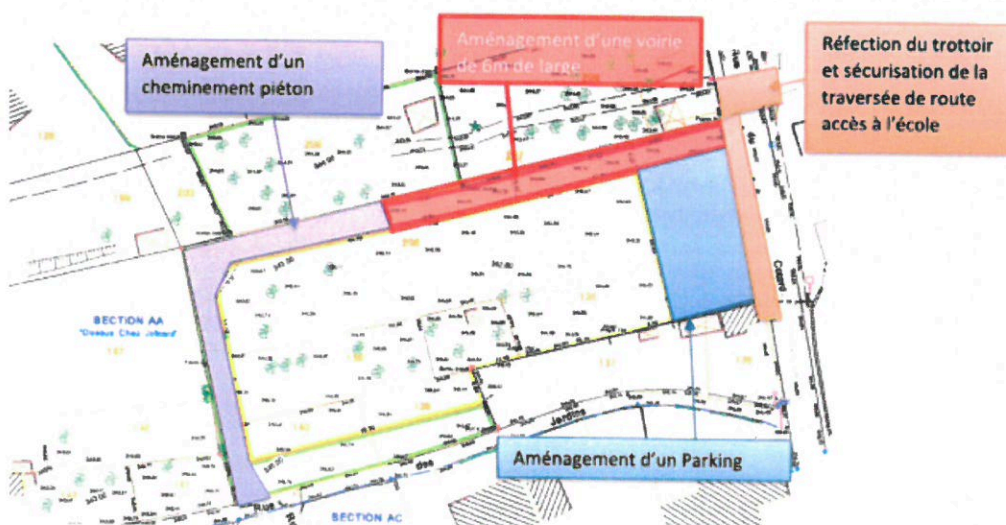
L'exposé du maire entendu, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet COQUARD à hauteur de 6 930.00 E H. T. pour l'aménagement d'une voirie, d'un parking et d'un cheminement piéton sur le secteur de la future résidence « Age et Vie » situé rue du Cotard.

Missions comprises dans le tarif :

- Avant-projet
- Phase projets
- Dossier de consultation des entreprises
- Phase assistance aux contrats de travaux
- Phase visa
- Phase direction de l'exécution des travaux
- Phase aide aux opérations de réception

Le conseil municipal s'engage à porter cette dépense soit 8 316 E ttc au budget primitif 2022.

Le maire est mandaté pour la signature de l'ensemble des documents correspondant à cette mission et de toutes pièces s'y rapportant.



7. AMENAGEMENT CENTRE BOURG – SYNTHÈSE DU C. A. U. E. – 2022.20

Après lecture de la synthèse du C. A. U. E., le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature d'une convention avec cet organisme ayant pour objet :

d'assister gratuitement la commune en menant une réflexion globale sur la requalification de la traversée du village permettant de conduire la commune vers la définition d'un périmètre d'étude, l'identification des enjeux par la réalisation d'un pré-diagnostic et la proposition de grandes orientations.

Le pré-diagnostic comprendra notamment : le cœur historique du Grand Roulans avec la question de la sécurisation de la traversée et de la rue Perreçiot, les espaces publics s'y raccrochant, le fonctionnement général des circulations, douces et carrossables, les stationnements, la fontaine ...

Le travail fait par le CAUE a pour objectif de servir de préalable au lancement des études pour le réaménagement de la commune par la création d'un document d'aide à la décision.

8. ZONE ARTISANALE – VIALISATION ASSAINISSEMENT – 2022.21

L'exposé du maire entendu, l'assemblée, à l'unanimité :

- accepte et s'engage à réaliser les travaux de viabilisation de la zone artisanale, sise au lieu-dit « Sous-La-Plante », pour un coût total de **63 525.00 euros H. T.**, soixante-trois-mille cinq cent vingt-cinq euros hors taxe – conformément au schéma directeur d'assainissement communal et au devis annexé,
- sollicite l'aide financière du Département, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau,
- valide le plan de financement ci-dessous :

. Subvention Département 28 %	17 787.00 E
. Fonds libres communaux	45 738.00 E
Total H. T.	63 525.00 E
- sollicite l'autorisation de démarrage des travaux avant décision attributive de subvention.

PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL

JEUDI 24 MARS :

- Vote Budgets Assainissement et Forêt
(réunion préparatoire le samedi 19 mars de 10 h à 12 h)
- Tableau de garde des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

JEUDI 31 MARS : Vote Budgets général et Lotissements
(réunion préparatoire le samedi 26 mars de 10 h à 12 h)



Le Maire,
Alain JACQUOT